Charles du Faur - St Jory

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1627 Sorti : 1652

Né à Toulouse (Hte Garonne) le

Mort à , le

Cousin de Guy

Notes bio-bibliographiques

E Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Bouterel : t. II, p. 405-411 notice et page 152.

Bougerel : t. I, p. 333.

Adry : t. II, p. 164.
t. VI p. 15

Bonardi, p. 267-270.

Tabaraud : Vie de Bérulle, t. I, p 321.

Rapin : Mémoires : t I, p 290.

Lelong : N. 8053.

Pierre Humbert : Un amateur, Peiresc, le Pic de la Mirandole français. couronné par l'académie française Prix Bordin, 1934, 324 pp et 8 illustrations

Moréri : suppl. de 1732.

3946 **CABOS** (Abbé Alban). Guy du Faur de Pibrac. Un magistrat poète au XVIe siècle (1529-1584). *Paris, Champion*, 1922, in-8, br., 500 pp. 12 fr.

Charles du Faur né à Toulouse sorti de l'oratoire en 1652

+ Quem designatum episcopum accinit, nuper defunctum luget Eustathium Gault, Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber, V. Pibracii et P. Sanjoriani, Fabrorum consanguineus nepos, congregationis oratorii presbyter. Calendis aprilis 1640, in 4
(voir Lelong. N 8053)

+ a mis une centaine de vers latins en tête de l'ouvrage de Camerarius : antiquitatis de novitate victoria 1634

+ une cinquantaine de vers à la fin du Traité de [illegible] du P. Bertaud 1636

Il quitta en 1652 avant de prononcer son fameux sermon où il disait que le Diable avait été le 1er des casuistes. Il passa son temps à faire en vers latins des satires contre les Jésuites.

1.

FAUR (Charles du), né à Toulouse en , sorti de l'Oratoire en 1652, mort en

— **Quem designatum Episcopum cecinit,** nuper defunctum luget Eustachum Gault, Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber, V. Pibracii et P. Sanjoriani, Fabrorum, consanguineus nepos, congregationis Oratorii presbyter. Calendis aprilis, 1640, in-4° =

— **Vers latins en tête de l'ouvrage de Camérarius:** Antiquitatis de novitate victoria. 1634.

— **Vers latins à la fin du Traité de Ara du P. Bertaud.** 1636.

Sorti de l'Oratoire, il prononça son fameux sermon où il disait que le diable avait été le premier des casuistes. Il passa le reste de sa vie à faire des satires en vers latins contre les Jésuites. (Batterel, *Mém.* mss.)

Prière de supprimer l'accent sur l'e de Camerarius

au Mans 81. in-4

Sive justa defensio praemonitionis physicae.

4 Designatus Massiliae episcopus Joann. Baptist. Gault or. presbyter fratri suo Eustachio in eodem episcopatu successor: Sylva - 4 p. in-4 Cecinit Cenomanis, Calendis Maii: 1640.

5.) Joanni de Berthier senatus tolosani summus praeside dolor ex obitu Caroli de Condren.. avec une épître dédicatoire en prose: 7 p. in-4. Toulouse

6.) Illustrissimo Nicolao de Neufville marchioni de Villeroy, Franciae marescallo fortissimo, Galliae Lugdunensis proregi meritissimo, christianissimi regis juventae moderatori sapientissimo, reverendissimi avunculi sui Achillis de Harlay Macloviensium (évêque de St Malo) (1646) episcopi parentalia: congregatio orat. D. J. C. 9 pages in-fol. excudebat Parisiis Antonius Vitré. 1647:

(M. de Villeroy archevêque de Lyon interdit les oratoriens en 1718

Trouvé

Faur -

Charles du Faur

V.
Battorel

Né à Toulouse, sorti en 1652.

(3° + Quem designatum Episcopum cecinit, nuper defunctum luget. Eustachium Gault, Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber, V. Pibracii et P. Sanjoriani, Fabrorum, consanguineus nepos, Congregationis Oratorii presbyter. Calendis Aprilis 1640. in 4°
Voir la biblioth. historique de la France T. I N. 8053.

(1° + Vers latins en tête de l'ouvrage de Camerarius: Antiquitatis de novitate victoria 1634.

(2° + Vers latins à la fin du traité de Orat. du P. Bertaud. 1636

Sorti de l'Oratoire, il prononça son fameux sermon où il disait que le diable avait été le premier des casuistes. Il passa le reste de sa vie à faire des satires en vers latins contre les Jésuites.

Batterel t. II p. 405-411

Notice XXII

XXII. — Le Père Charles du Faur

Entré en 1627 — Sorti en 1652.

Charles du Faur, natif de Toulouse (1), d'une famille très distinguée, fort attachée à l'Oratoire, et qui lui a donné d'excellents sujets, était fils de Jacques du Faur (2), conseiller au parlement de Toulouse, et petit-neveu du fameux Guy du Faur, seigneur de Pibrac, ambassadeur de Charles IX au Concile de Trente, mort président au parlement de Paris ; de Pierre du Faur, seigneur de St-Jorry, mort premier président de celui de Toulouse, homme d'un savoir éminent et recommandable par ses ouvrages sur les matières de droit ; du P. Guy du Faur prêtre de l'Oratoire, homme de mérite qui accompagna M. de Bérulle dans son voyage de Rome et mourut au retour à Chambéry en 1625, bienfaiteur de la maison de Paris (3), et de Magdelei-

(1) *Ancien catalogue.*

(2) Moreri, édition de 1725. — Dans les *Eloges des premiers présidents du Parlement de Paris*, par L'Hermite de Soliers, (p. 285) il est dit qu'il était fils aîné d'Henri du Faur, seigneur d'Hermé, et de la branch e des du Faur Saint-Jorry. J'aimerais mieux m'en rapporter à cet auteur sur ce fait qu'à mes propres conjectures que je croyais assez fondées sur Moreri.

(3) M. de Bérulle l'avait établi procureur général des affaires de sa congrégation naissante en 1620. Il l'envoya à Toulouse au secours du Père Bourgoing qui y était tombé malade. Il lui mandait : *Nous essayerons de vous décharger au plus tôt de ce fardeau, car nous avons grand besoin de vous par deça.* Et dans une autre lettre : *Puisqu'il a plu à Dieu de nous rendre le P. Bourgoing vous pourrez revenir quand il vous plaira. En attendant je vous prie de déférer beaucoup à ses raisons et à ses intentions après que vous aurez doucement et prudemment insinué les vôtres. Je crois en devoir user ainsi avec lui et je vous prie d'en user de même. Je pèse bien les raisons et les avis que vous m'alléguez sur le fait de la maison, mais son avis et son désir nous doivent être plus chers, spécialement ne faisant que de revenir d'une maladie et d'un accablement si grand de peines et d'affaires auxquelles le premier soulagement qu'il rencontre est en l'onction de votre charité, en la prudence de votre esprit et en la douceur de votre obéissance.* (Lettres imprimées 46e et 47e).

ne du Faur, prieure perpétuelle et réformatrice des Bénédictines de Saintes, toute dévouée à M. de Bérulle, sur la vie duquel elle a laissé quelques mémoires considérables.

Sous de tels auspices l'entrée du jeune du Faur parmi nous nous annonçait de belles espérances. Il prit la robe à la maison de Paris le 16 octobre 1627 (1), et fut ensuite employé à enseigner les belles-lettres douze ans de suite pendant sa jeunesse. Il les aimait, et la vivacité de son esprit les lui fit cultiver avec autant de réputation que de goût. Il professa la rhétorique en 1635 à Troyes, en 1636 à Saumur, en 1637 à Angers (2), et il fit imprimer une centaine de vers latins de sa façon à la tête de l'ouvrage de Camérarius (3) intitulé *Antiquitatis de novitate victoria*, à la louange de cet ouvrage qui parut en 1634, et une cinquantaine à la fin du traité *De Arâ* du P. Berthauld qui le donna en 1636.

En 1638 il enseignait à Marseille et y fut fait prêtre (4). Mallaval l'aveugle, qui était alors au collège et qui a vécu si longtemps, assurait n'avoir jamais entendu dans ce pays-là de rhétoricien si habile. Il ajoutait que le comte d'Alais, gouverneur de Provence, prince savant et qui avait du goût pour les belles-lettres, allait souvent entendre le P. du Faur dans ses explications et exercices classiques, et qu'il en sortait toujours charmé; qu'un provincial des Jésuites eut aussi un jour la curiosité d'y assister avec trois ou quatre de ses confrères qu'il y mena, que le P. du Faur lui ayant présenté ses auteurs classiques afin qu'il plût à sa révérence de choisir celui qu'elle souhaitait qu'il lui expliquât, le jésuite s'en défendit longtemps. Pressé néanmoins par les instances du Père, ayant choisi comme par hasard Perse, le premier qui lui tomba sous la main, le P. du Faur en expliqua la première page avec tant de netteté

(1) *Ancien catalogue.*

(2) *Registre du Conseil*, 10 septembre 1635, 1636, 1637.

(3) Voir *Camérarius* [I, p. 261].

(4) Bougerel, *Mémoires manuscrits.*

et d'érudition que le P. Provincial ne pût s'empêcher d'avouer tout haut qu'il ne connaissait personne dans la Société qui fût en état de faire ou de soutenir un pareil défi.

Il fut envoyé de Marseille au Mans (1) afin de montrer à nos meilleurs collèges un sujet si propre à les mettre en réputation. Il y donna en 1640 l'ouvrage suivant :

Designato Massiliæ Episcopo Eustachio Gault, Congregat. Oratorii presbytero Cestrum poeticum.

Il y représente Marseille comme une ville

Quo magnis (ut fama canit) cum moribus omnis
Græcia se misit, Phœbumque et Pallada raptos
Classe vehens, secum totas portavit Athenas
Ad Salios nisi perfidiam quam liquit Achœis.

La prompte mort de ce prélat fit bientôt parler notre poète sur un autre ton :

Quem designatum Massiliæ episcopum cecinit nuper defunctum luget Eustachium Gault Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber V. Pibracii et P. Sanjorriani Fabrorum consangineus nepos, Congregat. Oratorii presbyter. Datum Cenomanis, calend. aprilis 1640.

Cette date est remarquable, car Eustache Gault étant mort le 13 de mars, le P. du Faur a dû faire son poème en moins de quinze jours, et cependant il y a de la verve, beaucoup de feu, une poésie aisée et coulante, une expression claire et énergique, mêlée de bien des pensées frivoles ou fausses.

Après son cours d'humanités (2) il fut faire un tour à Toulouse pour ses affaires particulières et résider ensuite à Condom, pour s'y préparer sérieusement à prêcher, et il se trouva, par la facilité de son génie, deux ans après en état de commencer ce métier à Orléans par de grands catéchis-

(1) *Registre du Conseil*, du 7 septembre 1639.
(2) *Registre du Conseil*, 18 août 1640.

mes qu'il y fit en 1642, et des stations en forme qu'il remplit les années suivantes, comme à Condom en 1644, à la Rochelle en 1645, à Sens en 1646, et ainsi de même en diverses villes jusques en 1651 (1).

Il fit imprimer cette même année l'éloge suivant après l'avoir prononcé :

Discours panégyrique sur la vie, mort, miracles de Mgr J.-B. Gault, prêtre de l'Oratoire et depuis évêque de Marseille, prononcé à l'anniversaire de son trépas dans l'église cathédrale de la même ville, le 23 mai 1651, par le P. Charles du Faur, prêtre de l'Oratoire. A Marseille, chez Claude Garcin, in-12.

Il commence ainsi : *Je pleure un grand prélat après sa mort, qui m'a tendrement aimé pendant sa vie... Hélas ! je ne paye ses affections que de mes larmes. Je le dis sans vanité, dès mon enfance que je l'ai fréquenté et qu'il m'aima, ce grand homme trouvait son plaisir dans la franchise de mon naturel.*

C'était, en effet, un caractère très vif et très franc, peut-être trop, et qui faisait grand usage de ce qu'on appelle son franc parler. Cette liberté à dire tout ce qu'il pensait nous commettait avec bien des gens, surtout avec diverses communautés, entre lesquelles on peut bien penser qu'il n'épargnait pas les Jésuites. Il était aussi certains points de la discipline moderne contre lesquels il était extrêmement prévenu, par exemple il cessait de crier contre le Concordat (2). Il ne se contenait guère plus en chaire que dans les conversations, et quand il lui prenait envie de faire quelque sortie, quelque vive qu'elle fût, il ne savait ce que c'était que de s'en contraindre. On dit qu'un jour prêchant à Béziers il fit une allusion aux Jésuites où tout le monde les reconnut (3).

Je ne sais si ce ne serait point ce trait, joint à divers au-

(1) *Registre du Conseil.*

(2) Bonardy, *Mémoires manuscrits.*

(3) Bougerel, *Mémoires manuscrits.*

tres, qui lui attira un ordre du conseil, en date de 15 mars 1652, de s'arrêter à Pézenas, de n'en point sortir sans un ordre particulier, et de n'accepter aucune chaire pour prêcher. Il se tint blessé de cette défense, et, plutôt que d'y déférer, il prit le parti de quitter, comme il paraît par l'ordre suivant du 3 mai de la même année, qui en conséquence de sa résolution lui fut adressé : « M. du Faur, ci-devant prêtre de l'Oratoire, s'étant lui-même retiré et séparé de la Congrégation, et ayant pris congé du R. P. Général par la lettre qu'il lui a écrite et à son conseil, du 25 mars dernier, est prié de ne plus demeurer en notre maison de Pézenas ni en aucune autre ». Et voilà l'époque de sa sortie (1).

Il usa de la liberté qu'elle lui donnait de faire de nouvelles échappées. Il en fit une en prêchant saint Thomas d'Aquin qui lui valut un exil à N.-D. de Garaison (2). Invectivant contre les relâchements introduits par les décisions des nouveaux docteurs, il dit que le diable avait été le premier casuiste, apparemment en décidant à nos premiers pères le cas qu'ils ne mourraient point en mangeant du fruit défendu. Mais sa famille, qui tenait à une partie du parlement de Toulouse, parla fortement aux Jésuites de cette ville qui ne se seraient pas bien trouvés de l'avoir à dos, et les engagea à le faire sortir de là ; et comme ils s'en défendaient d'abord sur le prétexte qu'ils n'avaient point de part à l'exil, ces Messieurs leur disaient pour leur en faire prendre à sa liberté : *Montrez-nous efficacement que vous ne l'avez pas fait reléguer en le faisant revenir sur votre crédit.* Ce qu'ils firent. Mais ils travaillèrent pour un incorrigible et pour un ingrat, car il ne discontinua d'exercer sa langue et sa verve contre eux. Il fit diverses pièces ou invectives sur la Société qu'il intitula *Jesuiticæ*, à l'ins-

(1) Il mit un de ses collets dans sa lettre et l'envoya avec elle au P. Général. [Les Oratoriens portaient, par-dessus le col de la soutane, un collet de toile blanche].

(2) Bonardy, *Mémoires manuscrits.*

tar des Philippiques. Je ne sais si elles ont été imprimées. J'en ai vu deux manuscrites extrêmement vives. C'est bien de ces pièces que l'on peut dire : *Facit indignatio versum,* tant il y a de verve et de force. L'une est intitulée : *Jesuitarum furor in Episcopos,* et commence ainsi :

Quo jesuita ruis ? tuus intra viscera regum
Lassatus sævire furor, jam sævit in ipsos
Pontifices ; postquam Henricos tua dextra petivit
Sævit in *Aletos* et eodem Ecclesia ferro
Quo reges cecidere, cadet?

Et après avoir relevé les mouvements de la Société contre les quatre évêques :

Ista vides nec Christe tonas? an in æthere dormis
Ut pius in cymba dormisti ? Respice, quantis
Fluctibus obruitur plangens Ecclesia : quantis,
Deterior borea pejorque aquilone, procellis
Hanc jesuita premat ! Nec clamas, Petre, perimus...

L'autre a pour titre : *Planctus supra tumulum Jansenii Iprensis episcopi Jesuitarum furore subversum,* et n'est pas moins véhémente. On lui attribue encore une belle épitaphe sur la mort du prince de Conty, Armand de Bourbon, mort à Pézenas en 1666. J'ai aussi vu de lui une pièce de 74 vers qui a pour titre : *Terrassa summæ locus amænitatis. Poterio, senatus præsidi, Terrassæ domino, Sylva.* Et au bas : *Cecinit C. du Faur in avito Pybracio.* Il y a des traits heureux et brillants parmi bien des pensées fausses et puériles.

Je le trouve encore vivant au mois de juillet 1672, après quoi je le perds de vue.

Le Père Charles du Faur St Jory

M.M. 607, 1e catalogue, N° 380 =

Charles du Faur (et c'est tout)

M.M. 608 = Le Confrère Charles du Faur, natif de Tholose, receu en la Congrégation le 10me septembre
p. 6. N 116.
et p. 7 N. 181 et print la robbe en la maison de Paris le 16 septembre 1627.

29 sept. 1627. jour de S. Michel

Listes des Assemblées =

1641 Condom Act.

1644 Toulouse.

Bonardi = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, Mss. p. 267 =

- Le Père Dufaur de Toulouse.
- Il était petit-fils de Pybrac et oncle du Président de Maniban, qui vivait alors.
- Ce Père a fait beaucoup de vers latins contre les Jésuites, surtout sur l'assassinat d'Henri IV, sur le renversement du tombeau de Jansénius.
- Il fut exilé pour avoir dit en prêchant St Thomas à Toulouse que le diable avait été le premier casuiste. Le lieu de son exil était N.D. de Garaison, mais ses parents engagèrent les Jésuites à faire révoquer cet exil, sans qu'il y eût part. Ils leur disaient : « Montrez efficacement que ce n'est pas vous qui l'avez fait reléguer, en le faisant rappeler. »
- Ce Père avait professé la rhétorique à Marseille et il la possédait à fond, surtout les poètes.
- Il n'appelait jamais les évêques que Monsieur, ainsi que l'abbé Vérité dans l'Evêque de Cour.
- Il était très vif contre le concordat.
- Il sortit de l'Oratoire à cause de ses vivacités qui commettaient souvent les Pères avec d'autres personnes.
- Le livre suivant est apparemment de lui : Vie ou panégyrique de M. Gault, évêque de Marseille, prononcé à l'anniversaire dans la cathédrale de cette ville le 23 mai 1651 par le P. Charles Dufaur, de l'Oratoire. Imprimé à Marseille, 410 pages.
- Il y a une pièce de vers latins de Dufaur à la fin du livre de Ará du P. Bertaud.

Il était de l'illustre famille du Président Pibrac et il souscrivait ainsi ses ouvrages : « C. Faber V. Pibracii et Petri Sanjoriani Fabrorum consanguineus et nepos, Congregationis Oratorii presbyter. » Il enseigna pendant 2 ans la rhétorique à Marseille en 1637 et 1638. Il fut ordonné prêtre cette dernière année. Je ne crois pas que nous ayons eu de plus habile humaniste dans la congrégation. J'ai appris de feu M. Malaval qui était lui-même à ce collège, lorsque le P. Dufaur enseignait, que le comte d'Alais, gouverneur de la province allait qq. fois écouter l'explication du P. Du Faur et qu'il était charmé de lui. Ce prince, qui était lui-même très savant et un bon juge du mérite des autres, l'écoutait avec plaisir.

M. Malaval m'a encore appris que, et nos anciens me l'ont confirmé, aussi bien que le fait que j'ai rapporté, qu'un provincial des Jésuites, sur le récit avantageux qu'on lui fit du Père Du Faur, fut, avec 3 autres jésuites, dans sa classe pour entendre son explication. Sur le champ le P. du Faur envoya prendre tous les différents auteurs latins, orateurs, historiens et poètes et les présenta au Provincial, afin qu'il choisît l'auteur qu'il jugerait à propos qu'il expliquât. Le Jésuite le refusa longtemps ; mais l'opiniâtreté de Du Faur, ses instances lui

firent prendre le premier qui se trouva sous sa main. Ce fut Perse. Et lui montrant la première page qui se présenta, Du Faur l'expliqua sur le champ avec tant de facilité et mêla dans son explication tant d'érudition que le Jésuite surpris et charmé fit publiquement son éloge et avoua qu'ils n'avaient personne dans leur société qui fut en état de faire comme lui un tel défi.

De Marseille, le P. Dufaur fut au Mans. Là il composa des vers latins sur le P. Eustache Gault qui avait été nommé à l'évêché de Marseille. Il les fit imprimer au Mans, comme il le dit lui-même : « Cecinit Cenomanis Kal. Martii 1640. »

L'ouvrage est intitulé : <u>Designato Massiliae episcopo Eustachio Gault, congregationis oratorii presbytero</u>, oestrum poeticum.

Ces vers sont dignes des meilleurs poetes. J'en insérerai ici 4 sur l'origine de Marseille :

quo magnis, ut fama canit, cum moribus omnis
Graecia se misit, Phoebumque et Pallada raptos
classe vehens secum totas portavit Athenas
ad Salios, nisi perfidiam quam liquit Achaeis.

Nous avons de sa façon : un ouvrage en vers latins contre les Jésuites qui a été imprimé avec la traduction en vers français, intitulée « <u>Jesuiticae</u>. »

L'épitaphe du prince de Conti, frère du grand Condé, aussi en vers latins.

Il prêchait apparemment à Marseille en 1651 lorsqu'il prononça l'éloge qui suit : <u>Discours panégyrique</u> sur la vie, la mort et les miracles de Monseigneur J. Bte Gault, prêtre de l'Oratoire et depuis évêque de Marseille prononcé à l'anniversaire de son trépas dans l'église cathédrale de la même ville le 23 mai 1651 par le Père Charles Du Faur, prêtre de l'Oratoire, à Marseille chez Claude Garcin, in 12. Il le dédie à Etienne du Puget, évêque de Marseille. Il commence sa dédicace par ces paroles : « Je pleure un grand prélat après sa mort, qui m'a tendrement aimé pendant sa vie ! Hélas ! je ne paye ses affections que de mes larmes ; je le dis sans vanité. Dès mon enfance que je l'ai fréquenté et qu'il m'aima, ce grand homme trouvait son plaisir dans la franchise de mon naturel. »

Il faut remarquer ici que, quoique J. B. Gault fût mort depuis près de 10 ans, on faisait cependant toutes les années son éloge, le jour de son anniversaire. Ce discours en est la preuve.

Le P. Dufaur prêcha en plusieurs églises du royaume et sortit de l'Oratoire

(Bougerel : Mémoires)

Bicais = L'Oratoire de France = { Copie de la Bibl. Nle. C. I. p. 294.
Mss. d'Aix, C. I. p. 356.

Charles Dufaur - St Jory était fils aîné de Henri Dufaur - St Jory, seigneur d'Hermé, d'une illustre maison de Toulouse qui a produit plusieurs hommes de mérite, parmi lesquels on distingue Guy Dufaur de Pibrac, célèbre par ses quatrains et plus encore par les emplois qu'il remplit aux cours de France et de Pologne sous Charles IX et Henri III. Le jeune Dufaur fut à peine sorti des mains de ses instituteurs qu'il entra dans l'Oratoire à Paris en 1627. Son amour pour les lettres qu'il cultiva toute sa vie avec une grande réputation, fit qu'on l'employa pendant 12 ans dans les collèges de sa Congrégation. Il avait beaucoup de génie et un goût marqué pour la poésie latine. Après avoir enseigné la rhétorique à Troyes, à Saumur, à Angers, il alla l'enseigner à Marseille en 1638. Malaval, l'aveugle, distingué par sa piété et par son esprit, qui s'était fort lié avec lui, assurait qu'il n'avait jamais vu dans sa province de rhétoricien si habile. Aussi le Comte d'Alais, gouverneur de Provence, ami et protecteur des Muses, lui faisait-il souvent l'honneur d'assister à ses leçons.

Le provincial des Jésuites étant bien aise, en passant par Marseille de voir par lui-même si ce professeur était digne de la réputation qu'il s'était acquise, voulut assister à une de ses classes avec trois ou quatre de ses confrères. Le P. Dufaur, instruit du motif de cette visite, leur fit présenter les livres classiques qui se trouvaient sous sa main et dit au Père provincial qu'il lui marquât le sujet de son explication. Ce Révérend Père, après s'en être défendu, ouvrit Perse et le lui présenta et il fut si charmé de la traduction et du commentaire du jeune professeur sur cet auteur, l'un des plus difficiles et des plus obscurs qu'il avoua qu'aucun de leurs régents n'était en état de faire ou de soutenir un pareil défi.

Ayant été ordonné prêtre, la première année qu'il passa à Marseille, le P. Dufaur s'adonna à la prédication, dans laquelle il eut des succès rares. Les Marseillais applaudirent plus d'une fois à son éloquence et il ne se fit pas moins d'honneur à Condom, à Orléans, à Toulouse et dans les autres villes où il fut envoyé par ses supérieurs. Sa conversation était vive et enjouée, mais souvent trop âcre et trop mordante. Il ne se croyait pas maître là-dessus de son génie et il en faisait usage jusque dans la chaire. Les Jésuites, qu'il n'aimait pas

de reste, quoiqu'il eût un parent parmi eux, furent souvent l'objet de ses déclamations. En vain lui fit-on de fortes représentations pour l'engager à mettre un frein à sa mauvaise humeur contre ces Pères et contre bien d'autres personnes qui se plaignaient également de lui. Il laissait dire et allait toujours son train. Voyant donc qu'il ne fallait rien attendre de lui, on le pria de se retirer chez lui et comme après sa retraite il ne fut pas plus réservé qu'auparavant, il reçut une lettre de cachet qui le relégua à N.D. de Garaison, dans le diocèse d'Auch; d'où il fut rappelé ensuite, à la sollicitation de sa famille qui, regardant les jésuites comme les auteurs de cet ordre, les força pour ainsi dire à en demander eux-mêmes la révocation. On ignore ce qu'il a fait depuis son rappel et dans quel temps il est mort. Il avait passé 25 ans dans l'Oratoire.

Le P. Dufaur, professant la rhétorique à Marseille en 1639, composa et publia:

(1 Une pièce en vers latins sur la nomination du P. Eustache Gault, prêtre de l'Oratoire, à l'évêché de Marseille et, ce prélat étant mort l'année suivante, sans avoir été sacré, il en fit paraître une autre sous ce titre:

(2 Quem designatum episcopum cecinit, nuper defunctum luget Eustachium Gault, Oratorii presbiterum, poeta Carolus Fabry, Tibraicii et Sanjoriani Fabrorum consanguineus nepos, Congregationis Oratorii presbiter. Calendas aprilis, 1640, in 4°.

(3 Discours panégyrique sur la vie, mort et miracles de Monseigneur Jean Bte Gault, prêtre de l'Oratoire et depuis évêque de Marseille, prononcé à l'anniversaire de son trépas dans l'église cathédrale de la même ville, le 23 mai 1651, par le R.P. Charles Dufaur, prêtre de l'Oratoire.

A Marseille, chez Garcin, 1651, in 8°, dédié à M. de Puget, évêque de Marseille.

On était à Marseille si plein de vénération pour les vertus de cet admirable prélat que, pour satisfaire la piété du peuple, on fit prêcher pendant plusieurs années son oraison funèbre, ou plutôt son panégyrique le jour anniversaire de sa mort. Le P. Dufaur, en se chargeant de remplir cette tâche, le fit avec d'autant plus de satisfaction que, dès son enfance, il avait connu et fréquenté ce grand homme, lequel, dit-il, «l'aimait et trouvait son plaisir dans la franchise de son naturel.»

(4 On lit encore du même auteur une pièce de vers latins à la tête du Causa scribendi du P. Chalmets. (Voir ce nom.)

Il en avait imprimer plusieurs autres, dont on ne connaît ni le sujet ni le titre. La plupart sont restées manuscrites et conservées avec soin dans le cabinet des curieux qui les ont recueillies comme des productions d'un homme de beaucoup d'esprit.

Le Père Charles Dufaur-St Jory était parent du P. Guy Dufaur, qui mourut en 1625 à Chambéry, en revenant de Rome, où il avait accompagné le cardinal de Bérulle qui faisait de lui le plus grand cas. Le sénat de Chambéry honora ses funérailles de sa présence.

Adry = Bibl. des écrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.682) T. II, p 184 =

Charles du Faur a fait beaucoup de vers latins contre les Jésuites, surtout sur l'assassinat d'Henri IV sur le renversement du tombeau de Jansénius. Il fut exilé pour avoir dit en prêchant St Thomas à Toulouse que le diable avait été le premier casuiste. Le lieu de son exil était N.D. de Garaison ; mais ses parents engagèrent les Jésuites à le faire révoquer, sans qu'il y eût part. Ils leur disaient : " Montrez efficacement que ce n'est pas vous qui l'avez fait reléguer, en le faisant rappeler. "

Il n'appelait jamais les évêques que Monsieur, ainsi que l'abbé Vérité dans l'évêque de Cour. Il était très vif contre le concordat. Il sortit de l'Oratoire à cause de ses vivacités qui commettaient souvent nos Pères avec d'autres personnes.

On a de lui :

Vie ou panégyrique de M. Gault, évêque de Marseille, prononcé à l'anniversaire dans la cathédrale de cette ville, le 23 mai 1651 par le P. Charles du Faur, de l'Oratoire, et imprimé à Marseille

De Marseille il alla au Mans où il composa des vers latins sur le P. Eustache Gault qui avait été nommé à l'évêché de Marseille et les fit imprimer au Mans, comme il le dit lui-même : " Cecinit cenomanis Kal. martii 1640. Cet ouvrage est intitulé : Designato Massiliæ episcopo Eustachio Gault congregationis orat. presbiter. oestrum poeticum.

Ces vers sont dignes des meilleurs poètes. J'en insérerai ici 4 sur l'origine de Marseille :

Quo magnis, ut fama canit, cum moribus, omnis
Græcia semisit, phœbumque et Pallada raptos
classe vehens secum doctas portavit athenas
ad Salios, nisi perfidiam quam liquit ~~achaeis~~ achivis.

Nous avons de sa façon un ouvrage en vers latins contre les Jésuites qui a été imprimé avec la traduction en vers français, intitulé : Jesuisticæ

L'épitaphe du prince de Conti, frère du grand Condé, aussi en vers latins.

Moréri = supplément de 1732 =

Charles du Faur, né à Toulouse, était fils aîné d'Henri du Faur de St Jorry, seigneur d'Hermé et de N... Spifame et petit-neveu du fameux Guy du Faur de Pibrac. Il entra à l'Oratoire dans la maison de Paris le 16 7bre 1627. Son amour pour les lettres qu'il cultiva toute sa vie avec beaucoup de réputation, fit qu'on l'employa pendant 12 ans à les enseigner à la jeunesse. On peut juger de son goût et de son génie pour la poésie latine par les vers qu'il a mis à la tête du livre de son confrère, Camerarius, intitulé : Antiquitatis de novitate victoria. Il y a plusieurs autres pièces de lui imprimées, mais en plus grand nombre en mss., conservées dans les cabinets des curieux.

Après avoir enseigné la rhétorique à Troyes, à Saumur, à Angers, il vint en 1638 l'enseigner à Marseille. Malaval, aveugle, si connu par sa piété, assurait qu'il n'avait jamais entendu dans ce pays là de rhétoricien si habile. Aussi le comte d'Alais, gouverneur de Provence, prince savant et qui avait beaucoup de goût pour les lettres, lui faisait-il souvent l'honneur d'assister à ses leçons. Le Provincial des Jésuites, voulant savoir par lui-même s'il était digne de la réputation qu'il s'était acquise, voulut assister à une de ses classes avec 3 ou 4 de ses confrères. Le P. du Faur, les voyant, leur fit présenter les livres classiques qui se trouvaient sous sa main et dit au P. Provincial qu'il lui marquât le sujet de son explication. Le Provincial, après s'en être défendu, pressé par le P. du Faur, ouvrit Perse et le lui présenta et il fut si charmé de la traduction et du commentaire du jeune professeur sur cet auteur, un des plus

difficiles et des plus obscurs de tous, qu'il avoua qu'aucun de leurs professeurs n'était en état de faire ou de soutenir un pareil défi.

Il fut ordonné prêtre en 1638 et s'adonna à la prédication dans laquelle il eut beaucoup de succès. Sa conversation était vive et enjouée, mais souvent trop âcre et trop mordante. Il ne se croyait pas maître là dessus de son génie et il en faisait usage jusque dans la chaire; ce qui le fit exclure de l'Oratoire en 1652 et ensuite exiler à N.D. de Garaison, d'où sa famille se fit rappeler par le crédit de ceux mêmes qui l'avaient fait exiler. On ignore le temps de sa mort.

Adry, Ibid. t. VI. p. 95 =

Charles du Faur, de Toulouse, était de l'illustre famille du Président Pibrac. Il souscrivait ainsi ses ouvrages: « C. Faber vidi Pibracii et Petri Sanjoriani Fabrorum consanguineus et nepos, congr. Orat. presbyter. » Il enseigna pendant 2 ans la rhétorique à Marseille en 1637 et 1638. Il fut ordonné prêtre cette dernière année. Je ne crois pas que nous ayons eu de plus habile humaniste dans la congrégation. J'ai appris de feu M. Malaval, qui était lui-même au collège lorsque le P. du Faur enseignait, que M. le Comte d'Alais, gouverneur de Provence, allait qq fois écouter l'explication du P. du Faur et qu'il était charmé de lui. Ce prince, qui était lui-même très savant et un bon juge du mérite des autres, l'écoutait avec plaisir. M. Malaval m'a encore appris, et nos anciens me l'ont confirmé, aussi bien que le fait que j'ai rapporté, qu'un provincial des Jésuites, sur le récit avantageux qu'on lui fit du P. du Faur, fut avec 3 autres jésuites dans sa classe pour entendre son explication. Sur le champ, du Faur envoya prendre tous les différents auteurs latins, orateurs, historiens et poètes et les présenta au provincial afin qu'il choisît l'auteur qu'il jugerait à propos qu'il expliquât. Le Jésuite le refusa longtemps; mais l'opiniâtreté de du Faur et ses instances lui firent prendre le premier qui se trouva sous sa main; ce fut Perse et lui montrant la première page qui se présenta, du Faur l'expliqua sur le champ avec tant de facilité, il mêla dans son explication tant d'érudition que le Jésuite, surpris et charmé fit publiquement son éloge et avoua qu'ils n'auraient personne dans leur société qui fût en état de faire comme lui un tel défi.

De Marseille du Faur fut au Mans. Là il composa des vers latins sur le P. Eustache Gault, vers dignes des meilleurs poètes.

Nous avons de sa façon un ouvrage en vers latins contre les Jésuites qui a été imprimé avec la traduction en vers français, intitulé: Jesuiticae. = l'épitaphe du Prince de Conti, frère du grand Condé, aussi en vers latins.

Il prêchait apparemment le carême à Marseille en 1651 lorsqu'il prononça l'éloge qui suit: Discours panégyrique sur la vie, mort et miracles de Mgr J.B. Gault, prêtre de l'Oratoire et depuis évêque de Marseille, prononcé à l'anniversaire de son trépas dans l'église cathédrale de la même ville le 23 mai 1651 par le P. Charles du Faur, prêtre de l'Oratoire, à Marseille, chez Claude Garcin, in 12.

Il le dédie à Etienne du Puget, évêque de Marseille. Il commence sa dédicace par ces paroles: « Je pleure un grand prélat après sa mort, qui m'a tendrement aimé pendant sa vie. Hélas! je ne paye ses affections que de mes larmes. Je le dis sans vanité: dès mon enfance, que je l'ai fréquenté, et qu'il m'aima, ce grand homme trouvait son plaisir dans la franchise de mon naturel. »

Il faut remarquer ici que, quoique J.B. de Gault fût mort depuis près de 10 ans, on faisait cependant toutes les années son éloge le jour de son anniversaire. Ce discours en est la preuve.

Le P. du Faur prêcha en plusieurs églises du royaume. Il sortit de l'Oratoire.

(Lettre du P. Bougerel au P. Batterel)

— Epitaphe de M. Félix, célèbre guerrier de Marseille, par Carolus Faber, V. Pibracii et P. Sanjoriani Fabrorum nepos consanguineus, Cong. orat. presb. et Massiliensis orator. Posuit anno 1638. L'auteur du Mercure l'appelle Le Febvre

(Id. au même)

Il y avait alors un J. Bte de Félix, conseiller de Charles de Lorraine, dont le fils, Antoine de Félix, premier consul de Marseille en 1653 (dont Balthasar de Vias fit l'éloge en 15 vers latins, fut député par les Marseillais à la république de Gênes et embrassa ensuite l'état ecclésiastique

---

Dagens: Correspondance du cardinal de Bérulle. Paris. 1937, 3 vol in 8 =

T. II lettre 309, page 188. Post scriptum du P. Guy du Faur au P. Morin, fin 1620

« J'attends des nouvelles de mon cousin du Faur » (Charles du Faur)

(qui n'était pas encore oratorien)

Voir Adry. Mss. 8° 31

97

R. P. BOUGEREL
Bibliog. Orat. T 1,p 333
Ms. de Montpellier

Nº de la notice : 97

Charles du Faur

naquit à Toulouse de ~~Alexi~~ Jean du Faur S. Jorry seigneur d'Herme et de Madeleine Spifame. Il était de l'illustre famille du président de Pibrac. Il souscrivait ainsi ses ouvrages : C. Faber V. Pibracii et Petri Sanjoriani Fabrorum consanguineus et nepos, Cong. Oratorii presbyter.

Il entra à l'oratoire de Paris le 16 sept. 1627, les dernières années du P. de Bérulle. Après avoir enseigné les humanités en plusieurs collèges avec succès, il fut enseigner la rhétorique à Troyes, à Saumur, et à Angers et à Marseille pendant 2 ans en 1637 et 1638. Il fut ordonné prêtre cette dernière année. Je ne crois pas que nous ayons eu de plus habile ~~[illegible]~~ humaniste que lui. J'ai appris de feu M. Malaval, qui était lui même au collège lorsque le P. du Faur enseignait, que le Comte d'Alais, gouverneur de Provence, prince très savant et très bon juge du mérite des autres, allait quelquefois écouter ses explications, qu'il était charmé de lui. M. Malaval m'a encore appris, et nos anciens me l'ont confirmé, qu'un provincial des Jésuites, sur le récit avantageux qu'on lui fit du P. du Faur, fut avec 3 autres jésuites dans sa classe pour entendre son explication ; sur le champ du Faur envoya prendre ~~toutes~~ tous les différents auteurs latins, orateurs, poètes, historiens. Il les présenta au provincial afin qu'il choisît l'auteur qu'il jugerait à propos qu'il expliquât. Le jésuite s'en excusa longtemps ; mais l'opiniâtreté du P. du Faur l'emporta. Il prit le premier qui tomba sous sa main, ce fut Perse, et lui montra la première page qui se présenta. Du Faur l'expliqua sur le champ avec tant de facilité et mêla tant d'érudition dans son explication que le jésuite surpris et charmé fit publiquement son éloge, et avoua qu'il ne connaissait personne dans leur société qui fût en état de faire comme lui un tel défi.

De Marseille il fut au Mans. Sa conversation était vive et enjouée ; mais souvent trop âcre et trop mordante. Il ne se voyait pas maître sur cela de son génie. Il prêcha avec succès en plusieurs ~~[illegible]~~ endroits. Il n'était pas moins satirique dans ses sermons que dans ses conversations, ce qui le fit exclure de l'oratoire en 1652. Il fut ensuite exilé à N. Dame de Grandaison, d'où sa famille le fit rappeler. On ignore le temps de sa mort.

Ouvrages :

I Designato Massiliae episcopo Eustachio Gault Cong. Orat. presbytero carmen poeticum, datum Cenomanis Kal. Martii, 1640. Il fut imprimé au Mans. Les vers sont dignes des plus grands poètes. En voici 4 sur l'origine de Marseille :

Quo magnis (ut fama canit) cum moribus omnis
Graecia se misit, Phoebumque et Pallada raptos
Classe vehens secum totas portavit Athenas
Ad Salyos nisi perfidiam quam liquit Achivis.

Voici comment il parle du collège de Marseille
Nos quibus orientis patrum mysteria Christi
Et mores faciunt et nomen tradita musis
Culmina Massiliae, doctis ubi fabula vixit
Regnamus clivis, egoque radiante cothurno
Haec loca percurri, vel fertilitate nitentis
Ingenii, Phoebique bonis, aut indole martis
Massiliis reliquos tota concedere gallos.

Il poursuit l'éloge de Marseille :

No 8313. 1967

L. Wirth

Coblenz den 9. Aug

R 9

4 Aug

Peltre, le 7 octobre 1975.

R. 12-10-75

Très Révérend Père,

Merci pour vos envois ils m'ont bien rendu service. J'ai pu faire la notice biographique et bibliographique du Père Dufaur. Et si je n'abuse pas de votre bonté, je vous prie de bien vouloir jeter un coup d'œil sur les notices de mes deux Oratoriens auteurs d'Oraison Funèbre de Louis XIII. Vous serez plus à même que moi d'y découvrir les fautes et les erreurs. Je vous en serais infiniment reconnaissante.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations. Je vous prie de m'excuser de vous mettre à contribution avec tout le travail que vous avez...

Sœur Véronique-Thérèse
Couvent
57000 PELTRE

Veuillez aussi la bonté de m'indiquer l'adresse à Rome de la Maison Généralice des Minimes qui serait susceptible de conserver les archives de cet Ordre s.v.p. Merci!

Pourriez-vous aussi me dénicher une piste quelcon=

que qui pourrait m'indiquer le nom du R.P. R. prieur des Augustins déchaussés qui prononça en 1643 à Avignon une O.F. de Louis XIII dans l'église du monastère royal des R.R.P.P. Célestins... ? Voilà bien des énigmes à résoudre... !!!

Charles du Faur. Oratorien. Molinier Sources de l'H.d.F. 1922 IV 260/3728

N°1776 : O.F. de L. XIII Rouen, 1643. In-4°. 34 p. Développement à propos des protestants et de l'Espagne, allusion aux différents survenus entre L. XIII et sa mère : écrit médiocre d'un Oratorien.

Dict. de la Noblesse. De la Chesnaye-Desbois et Badier. 3e Ed. Tome VIII 1865. 996.
In-8° 24,6 x 20 cm. Col. 785. Charles du Faur, Prêtre de l'Oratoire 2° des 9 enfants de Jacques Du Faur conseiller au Parlement de Toulouse et de Marie de Ferrières petite-fille d'un Conseiller au Parlement de Toulouse, tué par les ligueurs et arrière petite-fille d'un des ambassadeurs au Concile de Trente.

Peltre, le 10-9-75.

R. 26-9-75

Très Révérend Père,

Mille remerciements pour votre excellente documentation sur Charles Dufaur Oratorien. Comment se fait-il que nulle part on ne mentionne son Oraison Funèbre de Louis XIII prononcée et imprimée à Rouen en 1643? J'accepterai volontiers la photocopie des 6 pages de Batterel sur Dufaur t. II. pp. 405...411. Voici pour vos frais. Il y a un auteur d'Oraison funèbre Bourgoin Pierre un père Minime de Champagne dont je n'ai absolument rien trouvé. A qui pourrais-je m'adresser pour retrouver quelques traces de lui.

Avec mes remerciements et mes excuses de vous importuner encore, je vous prie d'agréer, très Révérend Père, mes meilleures salutations.

Sœur Véronique-Thérèse
Couvent
57000 PELTRE

Peltre, le 12 août 1975.

Très Révérend Père,

Je prépare un doctorat de 3e cycle sur les Oraisons Funèbres de Louis XIII. Or, parmi les auteurs, il se trouve des Oratoriens. Pour l'un d'entre eux, je n'ai réussi à trouver suffisamment de renseignements. Pourriez-vous m'indiquer quelques pistes concernant Charles Dufaur, prédicateur au XVIIe siècle, me permettant de cerner sa personnalité. Je vous en serais infiniment reconnaissante. Ci-joint tout ce que j'ai pu réunir à son sujet.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, très Révérend Père, mes meilleures salutations,

Soeur Véronique-Thérèse

Couvent

57000 PELTRE